



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## DÉCLARATION

### UN SECOND SOUFFLE POUR LA DÉMOCRATIE SÉNÉGALAISE APRÈS L'ALTERNANCE DE 2000

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (**RADDHO**) a observé la campagne électorale et le scrutin des élections régionales, municipales et rurales du 22 Mars 2009 au Sénégal.

La RADDHO a déployé 500 observateurs sur toute l'étendue du territoire et a mis un accent particulier aux nouvelles régions (Kolda, Sédhiou et Kédougou) où 368 observateurs ont été mobilisés.

Elle a pu effectivement observer toutes les communes et quelques communautés rurales et fait les constats suivants concernant :

#### ▪ LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Elle s'est bien déroulée de façon globale sur l'ensemble du territoire national. Les partis politiques ont pu faire leur campagne en toute liberté et en toute tranquillité. Les populations n'ont pas fait preuve d'un enthousiasme débordant lors de ces élections notamment dans des régions comme Kédougou où l'indifférence des populations par rapport à la campagne était palpable.

Cependant on a noté des tensions notamment avec l'exhibition des chiffons rouges par les populations pour exprimer leur colère et quelques manifestations violentes tout particulièrement à Mboro ainsi qu'à Fatick et à Niakhar durant la tournée économique du Président de la République. A cela, s'ajoute le contexte socio-économique morose et les grèves et perturbations qui ont caractérisé le milieu universitaire et scolaire durant la campagne.

La RADDHO se réjouit des appels de la classe politique, des leaders religieux et des organisations de la société civile pour des élections transparentes, démocratiques et apaisées.

#### ▪ LES EFFETS PERVERS D'UNE INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DU FICHER

Depuis 2007, nous assistons à une contestation systématique du fichier électoral par une frange de l'opposition sénégalaise. A la demande de l'opposition le fichier a été audité les 10 et 11 février 2009 par le Front Siggil Senegaal en présence du Ministère de l'Intérieur, de la CENA et avec comme observateurs les partis de la majorité présidentielle et trois (3) autres partis. Par la suite, la coalition Benno Siggil Senegaal a publié un rapport remettant en question les conclusions contenues dans le communiqué conjoint du 10 et 11 février 2009 et anticipant sur l'existence d'une éventuelle fraude électronique en cas de défaite.

Il est temps de rompre avec la logique qui consiste à dénoncer le fichier quand on perd les élections et à s'en accommoder en cas de victoire.

Les décisions juridiques concernant les élections prises par le Président de la République de façon unilatérale et sans concertation aucune avec les autres parties, violent le protocole additionnel de la CEDEAO relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance et la déclaration de Bamako de l'Organisation Internationale de la Francophonie dont le Sénégal est partie. De pareils comportements ne sont pas de nature à créer un climat électoral serein et pacifique.

Il faut absolument bannir les discours, comportements et décisions qui empoisonnent chaque fois le champ politique caractérisé par des tensions, des violences verbales et des violences physiques qui donnent l'impression d'une démocratie de gladiateurs. Le moment est venu de réaliser une démocratie de Gentleman caractérisé par le dialogue permanent entre l'opposition et le pouvoir sur toutes les questions d'ordre national.

#### ▪ **CONTENTIEUX PRÉ-ÉLECTORAL :**

La décision de la CENA d'annuler les listes des candidats déposées par la Coalition Sopi 2009 dans les localités de Ndindy et de Ndoulo n'a pas été suivie d'effet. A la surprise de l'opinion publique nationale, ces listes déclarées forcloses ont été publiées dans les dix (10) communautés rurales par les sous-préfets de ces localités.

La Cour d'appel saisie par la CENA a rendu une décision qui confirme une forfaiture de l'administration territoriale. La Cour Suprême a également rendu un arrêt ambigu en ce sens qu'elle demande à la CENA de prendre ses responsabilités tout en confirmant la décision de la Cour d'Appel. Ce qui constitue une injonction contradictoire qui aboutit à une confusion telle que la CENA qui retire les listes et Ministère d'Etat l'Intérieur qui les rétablit se sont tous les deux crus dans leur bon droit.

Ce contentieux a réellement sapé l'Autorité de la CENA. Cela pose également la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire qui doit être le dernier rempart de la démocratie surtout en matière électorale.

#### ▪ **LE DÉROULEMENT DU SCRUTIN**

Globalement, le scrutin se s'est déroulé de façon libre, transparente et démocratique. Faible au début, on a noté une affluence des populations dans l'après midi. Cependant ce scrutin a été caractérisé par de nombreux dysfonctionnements qu'on croyait totalement dépasser après les élections locales de 1996.

Il s'agit surtout :

##### **I. DÉMARRAGE TARDIF DE LA VOTATION**

Dans la plupart des centres de vote l'acheminement du matériel n'a pas été effectif la veille. Ainsi, les opérations ont démarré tardivement. C'est le cas à Pikine notamment à l'Ecole Diaksao ex Pikine 5 où le vote a débuté à 15h15. A Gade Escale, dans l'arrondissement de Ndindy les opérations ont été prolongées jusqu'à 23h entraînant des problèmes d'éclairage et d'accessibilité aux lieux de vote pour les habitants des douze villages que compte cette localité. A Velingara, le vote a démarré à 13h à Koukande, 16h à Gounas. A Ndorna, région Kolda, dans le Medina Yoro Foula, les bureaux n'ont été ouverts qu'à 18 heures.

## ii. LES CONFUSIONS DANS LA DESTINATION DES BULLETINS DE VOTE.

A Saint Louis, au centre Macodou Ndiaye, bureau 6, les bulletins du PVC destinés à la région de Thiès ont été utilisés jusqu'à 13h. A la Gueule Tapée, Centre Ecole Warakh Diène, bureau 2, les bulletins de la coalition Sopi 2009 de la Medina ont été utilisés.

## iii. LES PROBLÈMES D'IMPRESSION DES BULLETINS À TEMPS ET EN NOMBRE SUFFISANT :

Dans la commune de Sédhiou, au centre de vote Chérif younouss Aïdara, bureau de vote 4, sur arrêté préfectoral, les mêmes bulletins ont servi pour les élections communales et régionales.

## iv. LE NON DÉROULEMENT DU VOTE DANS CERTAINES LOCALITÉS :

Dans certaines localités, le vote ne s'est pas tenu d'une part parce que le matériel n'était pas disponible. Il s'agit surtout du département de Vélingara à Kandja avec 23 bureaux et 6906 inscrits et Kandiaïe, 15 bureaux et 3419 inscrits. Le vote est prévu le samedi prochain.

## v. BOYCOTT DES ÉLECTIONS PAR CERTAINES POPULATIONS

D'autre part, dans certaines localités les populations ont boycotté le vote parce qu'elles contestent le découpage administratif. C'est le cas de la communauté rurale de Boghal où les populations de sept (7) villages ont renoncé au vote et de deux (2) villages de Samine. A Djinani dans le Dialacouta également, les populations qui réclamaient une communauté rurale n'ont pas voté.

## vi. LA VIOLENCE

Quelques cas de violences suivis par les observateurs de la RADDHO ont été notés :

- ✓ À Keur Madiabel, les partisans de Bassirou Kébé de la coalition Sopi 2009 et de Moustapha Niassé de Benno Siggil Sénégal se sont affrontés au quartier Sam devant la permanence de ce dernier. Ces affrontements ont causé quatre (4) blessés dont deux mis en observation au centre de santé.
- ✓ A Kaffrine, le domicile de Mata Sy Diallo a reçu des jets de pierres par les partisans du candidat Babacar Guéye de la Coalition Sopi 2009.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En dépit des dysfonctionnements et autres irrégularités constatées dans la période préélectorale, la campagne et le scrutin, on peut estimer que cette élection permet de manifester un second souffle pour la démocratie sénégalaise assez contestée ces dernières années. C'est un véritable bol d'oxygène qui permet de redémarrer sur une nouvelle base.

Aussi la **RADDHO recommande** :

L'évaluation de :

- ✓ de l'ensemble du processus électoral ;
- ✓ de tous les mécanismes de régulation des élections : administration, CENA, CNRA, Cour d'appel et Cour Suprême ;
- ✓ du comportement des acteurs politiques et des organisations de la société civile.

Cette évaluation impliquant tous les acteurs permettra de voir les forces et faiblesses du système électoral et de dégager des critères de certification de ce que l'on considère comme

des élections transparentes, démocratiques et apaisées. Cette évaluation est indispensable pour aborder les prochaines échéances qui constituent des enjeux majeurs.

- ✓ Le respect par toutes les parties concernées et fondamentalement par le chef de l'Etat des instruments internationaux et régionaux en matière électorale notamment le protocole additionnel sur la gouvernance et la démocratie, la Déclaration de Bamako. Il faut bannir tout changement des règles du jeu de façon unilatérale dans le processus électoral en cours.
- ✓ La réduction de la complexité des opérations électorales des locales par l'adoption du bulletin unique.

**Fait à Dakar, le 27 mars 2009**